

Décret N° 0072/PR/MESRSIT du 14/02/2024 portant autorisation d'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur

Le Président de la Transition, Président de la République, Chef de l'État ;

Vu la Charte de la Transition, révisée par la loi n°001/2023 du 6 octobre 2023 ;

Vu la loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République Gabonaise ;

Vu la loi n°16-66 du 9 août 1966 portant organisation générale de l'Enseignement dans la République du Gabon ;

Vu la loi n°21/84 du 29 décembre 1984 fixant les règles applicables à l'Enseignement privé ;

Vu la loi n°021/2000 du 10 janvier 2001 déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement supérieur en République Gabonaise ;

Vu la loi n°022/2000 du 10 janvier 2001 déterminant les principes fondamentaux de la Recherche scientifique en République Gabonaise ;

Vu la loi n°21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche ;

Vu le décret n°1039/PR/MESTRIC du 07 novembre 2000 relatif aux modalités d'habilitation et d'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°340/PR/MENESETFPCJS du 28 février 2013 portant application du Système Licence, Master, Doctorat dans les universités et établissements d'enseignement supérieur en République Gabonaise ;

Vu le décret n°405/PR/MENESETFPCJS du 12 mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle, chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n°292/PR/MESRS du 04 juin 2015 portant réorganisation de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur ;

Vu le décret n°0007/PT du 7 septembre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le décret n°0009/PT/PM du 8 septembre 2023 fixant composition du Gouvernement de la Transition, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Le Conseil d'État consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret porte autorisation d'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur.

Article 2 : Sont autorisés à ouvrir les établissements privés d'enseignement supérieur ci-après :

1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Académie Franco-Américaine de Management** » en abrégé **AFRAM**, situé à Libreville, au quartier Batterie IV, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Feu Jean Lié MASSALA, de nationalité gabonaise ;

1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **African University of Management** » en abrégé **AUM**, situé à Libreville, à côté de la station OLA ENERGIE, au quartier derrière la prison, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Esnel IYEMBI, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **BGFI Business School** », en abrégé **BBS**, situé à Libreville, au quartier Saint- Benoît, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Henri Claude OYIMA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Digital Business School** » en abrégé **DBS**, situé à Akanda, au quartier Beaulieu, à côté de l'hôtel Héliconia, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Luc ONDIAS, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École de Management du Gabon** » en abrégé **EM GABON**, situé à Libreville, au quartier Mindoubé 2, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Daniel Franck IDIATA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure des Arts et des Métiers/Institut Universitaire des Sciences et Développement** » en abrégé **ESAM/IUSD** situé à Libreville, à la cité Damas, au quartier Awendjé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Jean Marie NONBO, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure de Gestion Informatique** » en abrégé **ESGI**, situé à Libreville, à la cité Damas, au quartier Awendjé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Christian MINKO MI ETOUA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure de Gestion Informatique et des Sciences** » en abrégé **ESGIS**, situé à Libreville, au quartier Glass, en face de l'immeuble Hassan Heidjeig, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Patrice DOSSOU, de nationalité béninoise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure de Commerce et de technologie** » en abrégé **ESCT**, situé à Libreville, au quartier Sotega, 239 Impasse Charles NDEMBET, descente SOS Médecins, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Timoléon MBOUMBA MBODOU, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure d'Hôtellerie de Libreville** » en abrégé **ESHOL** situé à Akanda, au quartier Angondjé à la cité Sherko, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Blandine Rita LEBONDO-LE-MALI, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure de la Mer** » en abrégé **ESM**, situé à Libreville, au quartier Acaé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur DJEGBA KOUASSI Julien, de nationalité ivoirienne ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure de Management de Commerce et d'Informatique** » en abrégé **SUP MANAGEMENT**, situé à Libreville, au quartier Nzeng-Ayong, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Dieudonné NZAMBA MOUNGUENGUI, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut de Développement des Entreprises et des Administrations** » en abrégé **IDEA**, situé à Libreville, au quartier Charbonnages, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Eliane Janvier NDONG épouse AMIAR, de nationalité gabonaise ;

1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Facultaire d'Informatique et de Management** » en abrégé **IFIM**, situé à Libreville, au quartier Nombakélé dans la province de l'Estuaire, appartenant à Feu Elie TOUMBA TCHYMANGA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut des Hautes études Economiques et Entrepreneuriales** » en abrégé **IHEE**, situé à Libreville, en face de la Bibliothèque de l'UOB dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Rufin NDJAMBOU, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut des Hautes Etudes et de Management** » en abrégé **IHEM**, situé à Libreville, au quartier la Peyrie en face de la SEEG, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Constant OYONO EBANG, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut de Management et des Sciences Appliquées** » en abrégé **IMSA** situé à Libreville, à la cité Damas, au quartier Awendjé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Romuald AKENDENGUE ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Panafricain d'Etudes Appliquées** » en abrégé **IPEA**, situé à Libreville, au quartier Charbonnages dans la province de l'Estuaire, appartenant à Messieurs Alain TAPE BLE de nationalité ivoirienne et Hilarion NGOMA de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Régional des Techniques Comptables et Fiscales** » en abrégé **IRTECF**, situé à Libreville, au quartier Ancienne Sobraga dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Laurent SESSINO, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur de Commerce et de Gestion** » en abrégé **ISCG**, situé à Libreville, au quartier Ancienne Sobraga dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Rosalie EMVOUNDI, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur des Sciences Economiques, Commerciales, de l'Information et de la Communication** » en abrégé **ISSEC-IC**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Joseph OMVA NZUE, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur de Management et du Social** » en abrégé **ISMS**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Edwige BETAH, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur d'Ingénierie** » en abrégé **ISI**, situé à Libreville au quartier Pavillon dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Yannick Axel MIKELE LENDOYE AMIAR, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Privé Supérieur THEOPOLIS** » en abrégé **IPST**, situé à Libreville, au quartier Montagne Sainte dans la province de l'Estuaire, appartenant à l'**ONG KEDESCH MISERICORDIA** ;

1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut des Techniques Avancées** » en abrégé **ITA**, situé à Libreville, au quartier Avenue de Cointet dans la province de l'Estuaire, appartenant à Feu Lassissi ADEBO, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Libreville International Business School** » en abrégé **LIBS**, situé à Libreville, à la cité Damas, au quartier Awendjé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Marie Louise LEFOUNGA épouse ROGOMBE, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Lead' School** » en abrégé **LS**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Guy Roger MOMBO de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Matass Business School** » en abrégé **MBS**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Guy Roger MOMBO de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Ecole Supérieure de Commerce** » en abrégé **SUP DE COM**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Fabien OKOUE METHOGO, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Africaine des Sciences** » en abrégé **UAS**, situé à Libreville, au quartier Acaé dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Mohamed BEN TURKIA, de nationalité tunisienne ;
2. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université de BISSEGUE** » en abrégé **UB**, situé à Libreville, au quartier PK8 dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Raymond NDONG SIMA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Continentale de Libreville** » en abrégé **UCL**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Jean Jacques HOUPHOUET, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Africaine des Sciences Politiques et de Management** » en abrégé **UASPOM**, situé à Libreville, au quartier Batterie IV dans la province de l'Estuaire, appartenant à Feu Paul BUNDUKU-LATHA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Franco-Gabonaise Saint Exupéry** » en abrégé **UFGSE**, situé à Libreville, au quartier Ancienne Sobraga dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Berthe MBENE MAYER, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université des Sciences de l'Informatique et d'Administration/École Supérieure des Sciences de l'Informatique et de Gestion** » en abrégé **USIA-ESSIG**, situé à Libreville, au quartier Ozangué dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur YESSOUFOU MAROYA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Polytechniques des Sciences Appliquées-École d'Administration des Entreprises** » en abrégé **UPSA-EAE**, situé à Libreville, au quartier London dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Abdou AZIZ SALAMI AZZIZET, de nationalité gabonaise ;

1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Communautaire de Monétique d'Afrique Centrale** » en abrégé **ECMAC**, situé à Libreville, 361 Avenue du Colonel Parant, en face de l'immeuble Premium, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Emile KOMBILA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure d'Ingénierie et d'Innovation Technologique** » en abrégé **ESIITECH**, situé à Libreville, derrière le palais de justice, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame NGUEYE MAPA NDIKA épouse DOUPAMBY MATOKA ainsi qu'à Messieurs Arnaud Christian NGUIMBI et Kevin Michel MBA ZUE, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut de Formation en Santé ELYANA** » en abrégé **IFSE**, situé à Libreville, au quartier Bas de Gué Gué dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Natacha Virginie Ghislaine BOUMAS, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur Chrétien d'Agronomie et d'Ingénierie Rurale** » en abrégé **ISCA-IR**, situé à Owendo, au quartier Awoungou dans la province de l'Estuaire, appartenant à l'Eglise Alliance Chrétienne et Missionnaire du Gabon et à la Coopérative agropastorale du KOMO, ainsi qu'à Messieurs Victor NDOUKOU MOUKOKO et Roger NGUEMA OBAME, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur de Technologie et de Management** » en abrégé **ISTM**, situé à Libreville, au quartier PK9, à 100 m de l'église catholique Notre Dame des Apôtres, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Davy Clotaire NDONGO, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Polytechnique de KOUGOULEU** » en abrégé **UPK**, situé à Libreville, au quartier Camp de Gaulle, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Jean Prosper NANG ESSELE, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur Saint-Paul** » en abrégé **ISSP**, situé à Libreville, au quartier Nzeng-Ayong, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Yolande NTOUTOUME EMANE, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université des Sciences Appliquées et de Droit** » en abrégé **USAD**, situé à Akanda, au quartier Angondjé (première cité à 100 m de l'école les TSANGUETTES), dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Françoise Marinette BIVIGA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Marie NDZABA** » en abrégé **UMN**, situé à Franceville, au quartier Angoubou, dans la province du Haut-Ogooué, appartenant à Monsieur ALILAT ANTSELEVE OYIMA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Libreville Nord** » en abrégé **ULN**, situé à Libreville, au quartier Okala rivière, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Pacôme Marie Thierry ITSANA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut International de Technologie et de Gestion** » en abrégé **IITG**, situé à Libreville, à l'Avenue des Grandes Ecoles, au quartier derrière l'Ecole Normale Supérieure, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Murielle GNEGUITSILO KOUPI, de nationalité gabonaise ;

1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut des Sciences et des Métiers de la Mer** » en abrégé **ISMM**, situé à Libreville, au quartier Ambowè dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Gyno Noel MIKALA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Collège de Paris Supérieur-Gabon** » en abrégé **CDPSUP**, situé à Libreville, au quartier Charbonnages en face de la station PetroGabon, dans la province de l'Estuaire appartenant à Madame Marie Princesse RENAMY ép. CROXO, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut de Santé et Polytechnique de PROCCL** » en abrégé **ISPP**, situé à Owendo, au quartier Cité Octra dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Jean Calvin EKOH ELLA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur des Technologies de l'Information et du Numérique** » en abrégé **ISTIN**, situé à Libreville, au quartier Plaine Niger dans la province de l'Estuaire, appartenant à Messieurs Rodrigue MANEMBE, Louis Romial NDONGO et Yvan Yoann BILALA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **E-TECH Institute** » en abrégé **E-TECH**, situé à Libreville, au quartier Glass, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Messieurs Yoan DAGUINO WORA et Richard BOUKA BOU NZIENGUI, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut de Formation en Assurance et Gestion** » en abrégé **IFAG**, situé à Libreville, au quartier Camp de Gaulle, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Crépin Magloire Andrew GWODOG, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **École Supérieure des Technologies d'Informatique et de Management** » en abrégé **ESTIM**, situé à Libreville, à la cité Damas, au quartier Awendjé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Hubert NDONG EDZANG, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur des Sciences Humaines Daniel BROTTIER** », en abrégé **ISSHDB**, situé à Akanda à 100 m du carrefour Delta, au quartier Angondjé, dans la province de l'Estuaire, appartenant à la Congrégation du Saint-Esprit ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Polytechnic University Median** » en abrégé **POLY MED**, situé à Akanda, au quartier Avorbam, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Jean Sylvain BEKALE NZE, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Entrepreneuriat Business School-Gabon** » en abrégé **EBS-GABON**, situé à Libreville, au PK9, à 100 m de l'église catholique Notre Dame des Apôtres, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Monsieur Jacques Aymard BIGOUNDOU, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Institut Supérieur de Management Public-Privé** » en abrégé **ISMP2**, situé à Akanda, au quartier Château, dans la province de l'Estuaire, appartenant à Madame Sidonie NGOMA, de nationalité gabonaise ;
1. L'établissement privé d'enseignement supérieur « **Université Privée Islamique du Gabon** » en abrégé **UPIG**, situé à Libreville, au quartier Nzeng-Ayong dans la province de l'Estuaire, appartenant au Conseil Supérieur des Affaires Islamiques du Gabon ;

1. L'Etablissement privé d'Enseignement Supérieur « **École Supérieure de Formation et d'Insertion Professionnelle** » en abrégé **ESFIP**, situé à Libreville, au quartier Lalala à droite, dans la province de l'Estuaire, appartenant à **Monsieur Thomas DIFFO** de nationalité camerounaise ;
1. L'Etablissement privé d'Enseignement Supérieur « **Université Numérique Eco-Africaine** » en abrégé **UNEA**, situé à Libreville, au quartier Ancienne Sobraga, dans la province de l'Estuaire, appartenant à **Digital School Afrik** représenté par son Président, d'une part, **Mesdames Pauline Fleure Nanushka BIKENE BI-OBAME, Elza KOUGOU NZAMBA et Monsieur Michel Archange IBINGA** de nationalité gabonaise, d'autre part ;
1. L'Etablissement privé d'Enseignement Supérieur « **Institut Universitaire de Formation Professionnelle** » en abrégé **IUFP**, situé à Libreville, derrière la station Total Energies en face de la PJ, dans la province de l'Estuaire, appartenant à **Monsieur Nestor ANDOME AYI** de nationalité gabonaise ;

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 14 février 2024

Par le Président de la Transition,

Président de la République, Chef de l'État

Le Général de Brigade, Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition

Raymond NDONG SIMA

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Technologique*

Pr Hervé NDOUME ESSINGONE

Le Ministre de l'Économie et des Participations

Mays MOUISSI

Le Ministre des Comptes Publics

Charles M'BA

Le Ministre du Commerce, des PME-PMI,

Chargé des Activités Rémunératrices des Revenus

Parfaite AMOUYEME OLLAME